

BS, BE Manœuvres

Public

Personnel effectuant des travaux d'ordre non électrique (Peinture, TP, Relevé de compteur, Gardien, serrurier, Agent d'entretien...). Former ce personnel "non-électricien", travaillant à proximité des installations électriques, à une connaissance de la réglementation électrique conforme la norme NF C 18.510

Pré-requis

Aucun

Objectif

Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication NF C 18 510.

Démarche Pédagogique

Exposé et discussion étayés par diaporama et films.

Formation pratique en salle suivie d'une séance de travaux pratique sur site.

Remise d'un document écrit à chaque stagiaire

Un contrôle des connaissances réglementaire validera votre Habilitation

Évaluation finale

QCM d'auto-évaluation 30 questions

Validation

Certificat de réalisation

Profil formateur

20 ans d'expérience

Support pédagogique

Support de cours Marque Jaune/ par personne

Matériel

Prise sur site ou armoire de test

Durée / horaires

14 h / 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Nombre de stagiaires

Maximum 10

Lieu

En nos locaux (stage inter)

En nos locaux ou site client (stage intra)

Tarifs Inter et Intra [nous consulter]

L'inscription est réputée acquise lorsque la convention de stage est signée ou un acompte de 30% est reçu.

PSH (Personne en Situation de Handicap)

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter

Programme

◆ Rappels des notions de base sur l'électricité

Effets du courant électrique sur l'organisme et résistance de celui-ci face à un choc électrique

◆ Protection contre les chocs électriques

Utilisation du matériel et de l'outillage de sécurité et conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique

◆ Missions du non-électricien

Évaluation des risques engendrés pour l'environnement et procédures en basse tension lors du remplacement des appareillages.

◆ Sécurité

Prescriptions de sécurité électrique pour non électriciens dans le cadre d'opérations simples et de manœuvres du domaine basse Tension (BT)

◆ Application du recueil NF C 18-510

Texte de référence : Le décret n°2010-1118 rend obligatoire une habilitation délivrée par l'employeur pour tous les travaux d'intervention sur les systèmes électriques et détaille les prescriptions techniques pour les opérations sur les installations électriques conformément aux normes homologuées (opérations au voisinage, sur les installations électriques hors tension ou sous tension)

Recyclages : titre valable durant 3 ans

Validation : délivrance d'une attestation de formation, après évaluation et contrôle des connaissances, **permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.**